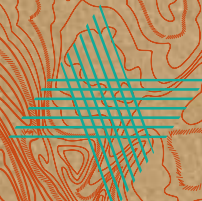


Programme partenarial de travail 2025

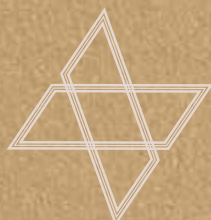
2023 - 2025

Programme à jour

Modifié à la suite de l'Assemblée générale
du 25 juin 2025



AGENCE D'URBANISME
BESANÇON CENTRE FRANCHE-COMTÉ



Programme partenarial de travail 2025

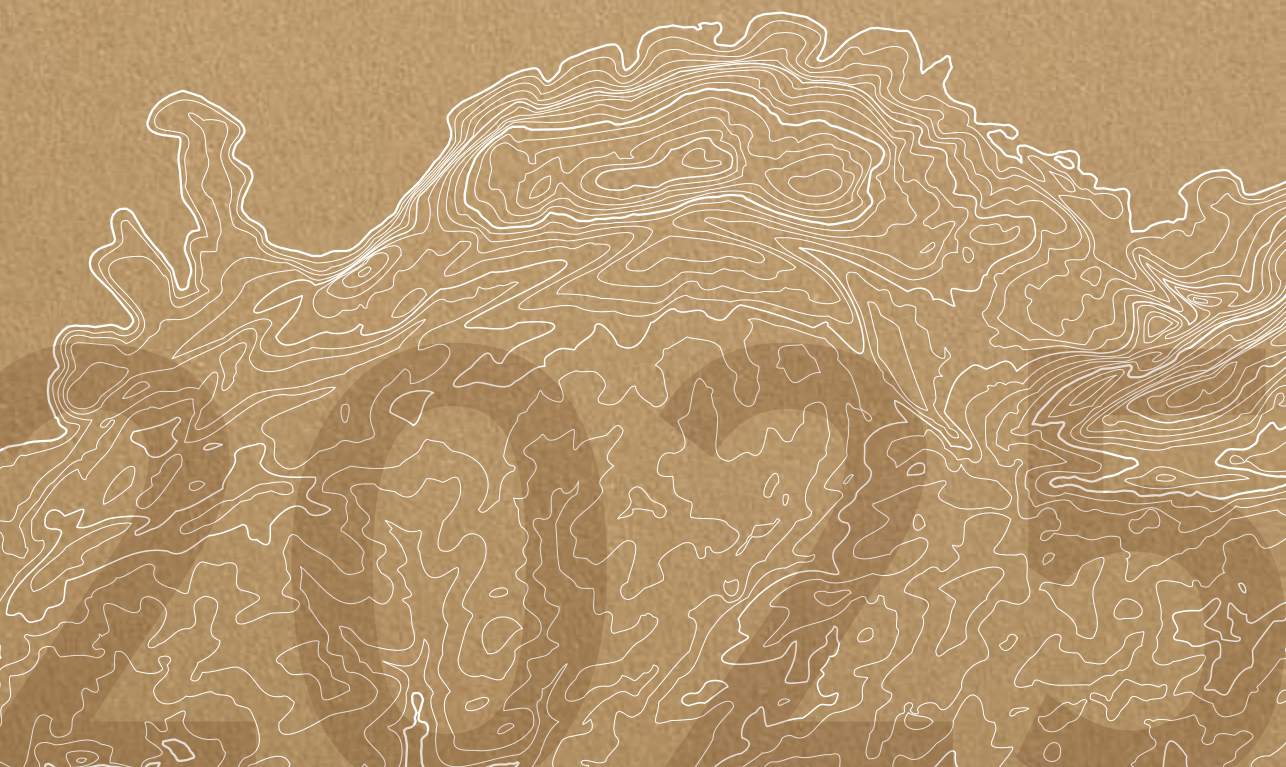
Directeur de la publication : Michel ROUGET ;

Directrice des études : Isabelle MAQUIN ;

Rédaction & relecture : AUDAB ;

Conception graphique et mise en page :
Dorianne NORIEGA.

Imprimé à 175 exemplaires par l'imprimeur
Simon ; Avril 2025.





L'AUDAB...

Créée en 2000, l'Agence d'urbanisme Besançon centre franche-comté (AUDAB)

est une association qui a pour vocation d'**accompagner ses membres** et l'ensemble des acteurs locaux dans la **connaissance et l'aménagement durable de leurs territoires**.

L'agence a été successivement présidée depuis sa création par Robert SCHWINT, Paulette GUINCHARD, Jean-Paul DILLSCHNEIDER et Catherine BARTHELET.

Définition

Qu'est-ce qu'une agence d'urbanisme ?

Un outil de coordination et d'ingénierie territoriale

Les agences d'urbanisme accompagnent depuis 58 ans le développement des agglomérations françaises dans un souci d'harmonisation des politiques publiques. Elles constituent des outils partenariaux de réflexion pour mieux coordonner et maîtriser le développement des aires d'attraction. Elles sont des outils mutualisés d'ingénierie territoriale et urbaine, inscrites dans la durée et réunissent l'État (membre fondateur de toutes les agences d'urbanisme), les collectivités locales, les acteurs de l'aménagement et du développement local.

Des champs d'exploration et de recherche pluridisciplinaires

Outils d'observation, de prospective, de réflexion et de dialogue, les agences d'urbanisme travaillent à toutes les échelles, du quartier à la région et les espaces transfrontaliers, concernant les dossiers engageant l'avenir des territoires. Urbanisme réglementaire, planification, développement économique, transport et mobilité, habitat ou projet urbain, environnement, culture et patrimoine, santé, recherche, numérique... constituent autant de domaines privilégiés où s'expriment leurs compétences.



Les membres de l'AUDAB

L'association est composée de quatre collèges, réunissant l'ensemble des membres adhérents de l'association.

1^{er} collège Les 4 membres principaux

Les 4 membres du 2^e collège ayant versé les plus fortes contributions financières à l'association.

2^e collège Les membres de droit

- Grand Besançon Métropole,
- le SMSCoT Besançon Cœur Franche-Comté,
- la commune de Besançon,
- l'État,
- la Région Bourgogne-Franche-Comté,
- le Département du Doubs,
- les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les communes du périmètre de l'aire d'attraction de Besançon.

3^e collège Les membres adhérents après agrément dit "territoire élargi"

Toute personne publique territoriale ayant pour objet l'urbanisme, l'aménagement et le développement du territoire dans la région Bourgogne-Franche-Comté, la Suisse et ses collectivités.

4^e collège Les membres adhérents après agrément dit "partenariat élargi"

Les personnes morales chargées d'une mission de service public, impliquées dans l'urbanisme, l'aménagement et le développement.



La couverture territoriale des membres de l'AUDAB

Au 25 juin 2025

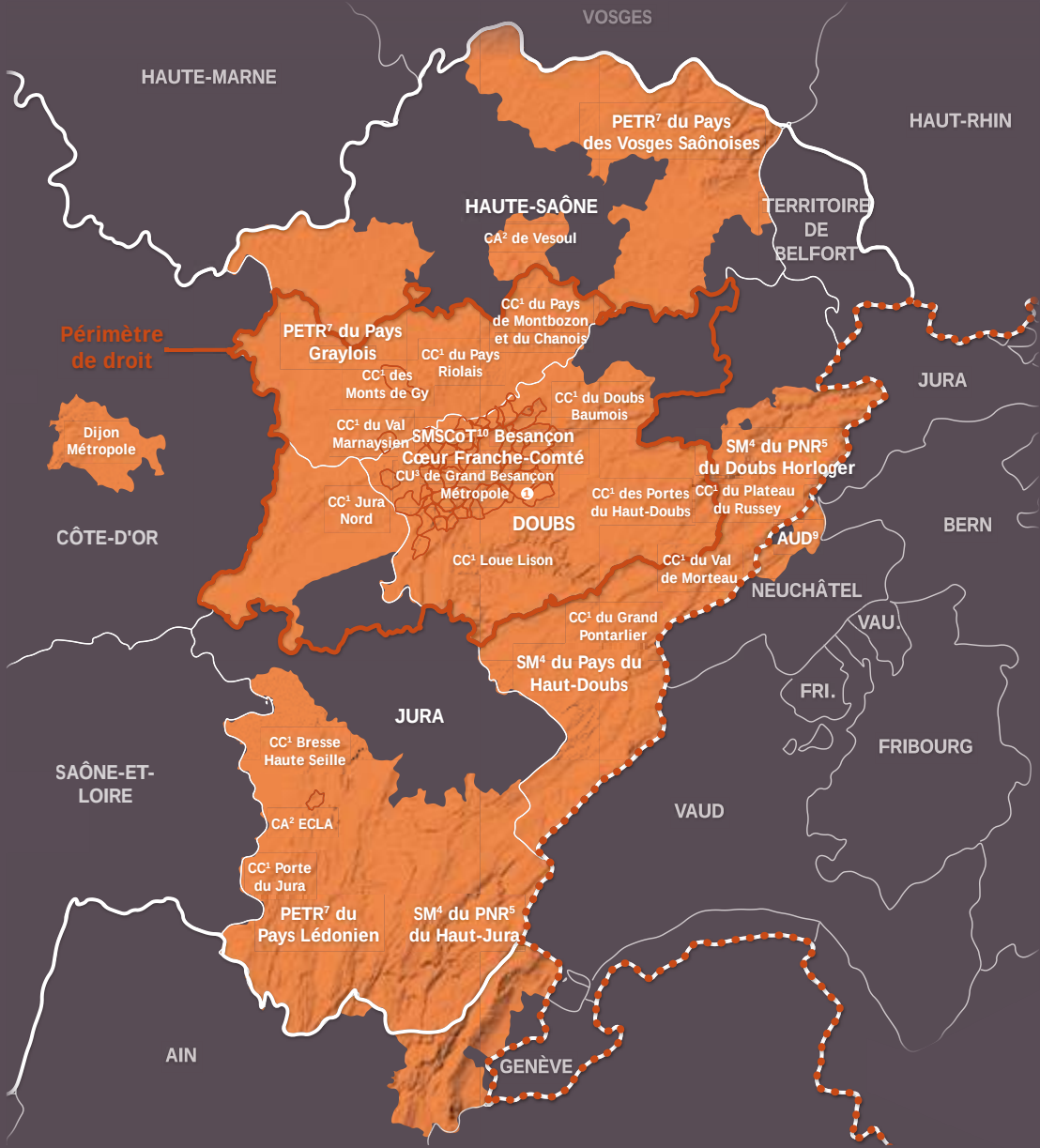
Quelques
chiffres...

+ de **100**
adhérents

1 157
communes
couvertes

12 198 km²


1 135 973
habitants



Mailles territoriales

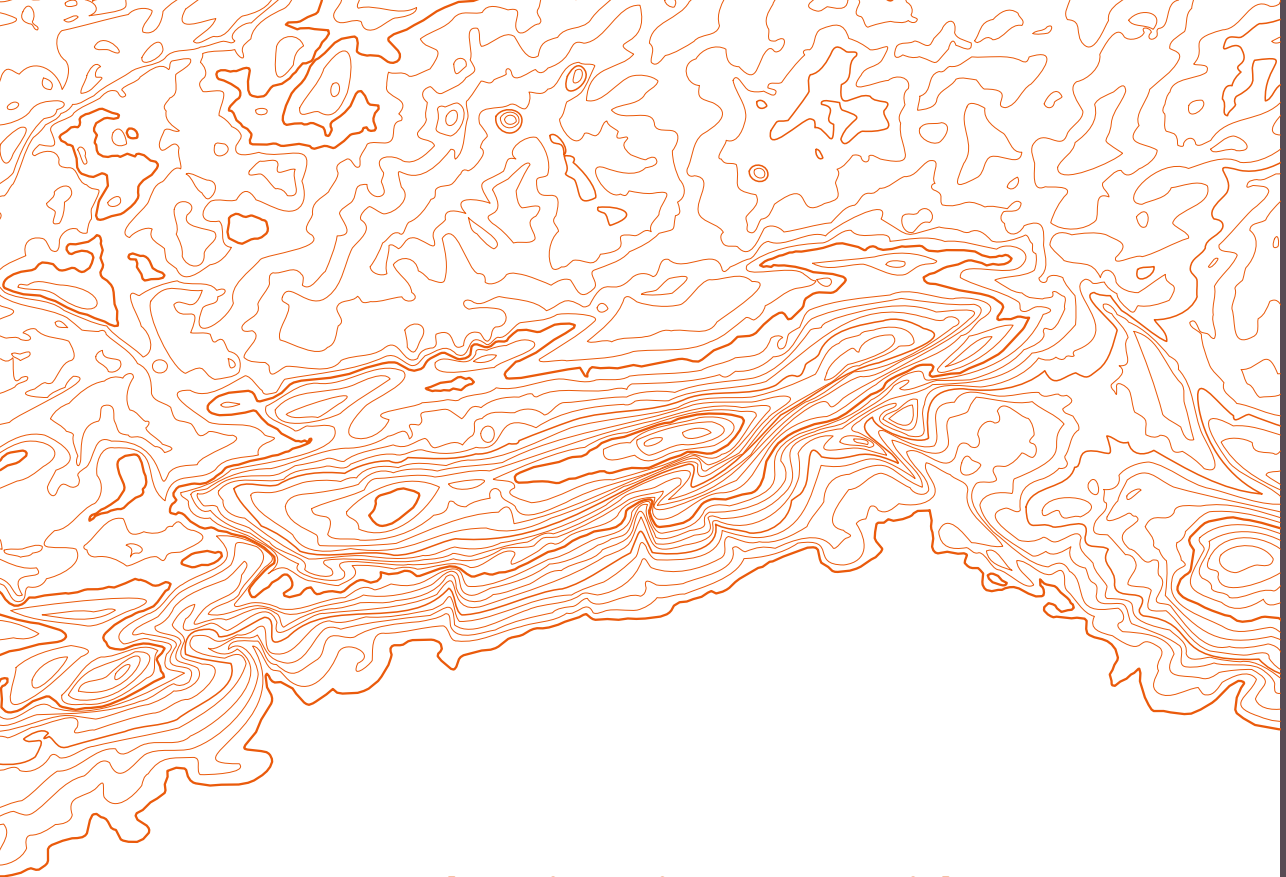
- Limite communale
- Limite du périmètre de droit
- Limite départementale (fr) et cantonale (ch)
- Limite régionale
- • • • Limite nationale
- Couverture territoriale des structures membres

Sont également membres de l'AUDAB

-  L'État
-  La Région BFC
-  Le département du Doubs
-  L'Agglomération Urbaine du Doubs (AUD)

- 1 Communauté de Communes
- 2 Communauté d'Agglomération
- 3 Communauté Urbaine
- 4 Syndicat Mixte
- 5 Parc Naturel Régional
- 6 Schéma de Cohérence Territorial
- 7 Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
- 8 Établissement Public de Coopération Intercommunale
- 9 Agglomération Urbaine du Doubs
- 10 Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale
- ① Syndicat d'études et d'aménagement de Besançon Sud Plateau

Réalisation AUDAB - 25 juin 2025
Sources : INSEE, EU-DEM ESA 2018, BD TOPO 2024 IGN, BOUNDARIES3D 2024 SWISSTOPO



Les grandes orientations partenariales de travail 2023-2025

Tous les 3 ans, l'AUDAB détermine, avec ses membres, les grandes orientations de travail qui définiront le cadre annuel des études et missions qui seront conduites.

Pour 2023, 2024 et 2025, les 3 grandes orientations de travail retenues sont les suivantes :

- 1/** L'intelligence territoriale au service de l'innovation locale
- 2/** L'adaptation aux évolutions pour des transitions réussies
- 3/** Les sobriétés accélératrices d'un nouveau modèle de développement

Le socle commun et permanent d'activités (SCOPA) et les chapitres 1, 2 et 3 répondent à ces grandes orientations.

Les fonctions de direction, d'organisation et de performance (DOP) conduisent la bonne réalisation des objectifs.

L'ensemble de ce programme de travail 2025 est financé par les cotisations et les subventions.



SCOPA ● PAGE 08

Le socle commun et permanent d'activités

PAGE 16 ● Chapitre 1

L'intelligence territoriale au service de l'innovation locale

18 ● **1A** Les outils de l'observ'action

20 ● **1B** L'animation pour mieux décider ensemble

Chapitre 2 ● PAGE 22

L'adaptation aux évolutions pour des transitions réussies

2A Les stratégies territoriales novatrices ● 24

2B La planification territoriale et l'urbanisme réglementaire au cœur des changements de modèles ● 27

2C L'évolution urbaine et la qualité de vie sources d'attractivité des territoires ● 29

PAGE 32 ● Chapitre 3

Les sobriétés accélératrices d'un nouveau modèle de développement

34 ● **3A** La planification verte et les systèmes d'acteurs locaux

35 ● **3B** L'optimisation des espaces

DOP ● PAGE 38

Les fonctions de direction, d'organisation et de performance

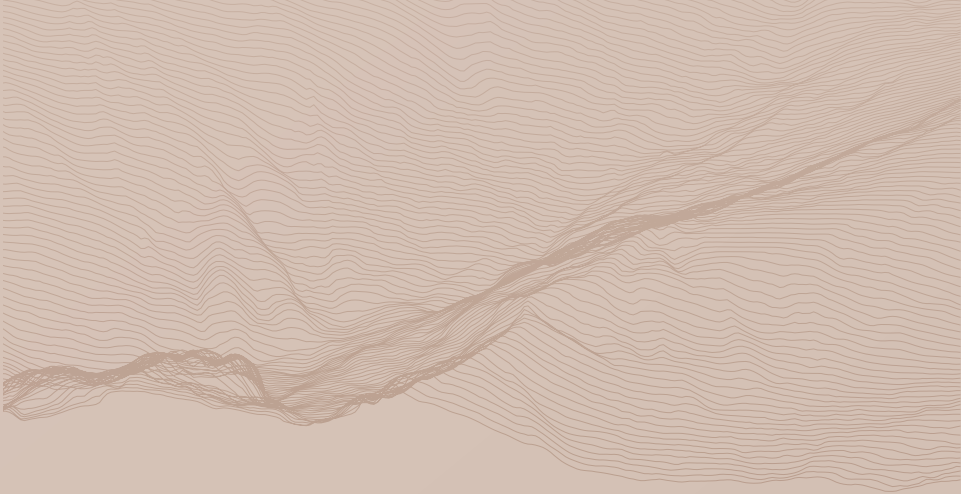
Les différentes missions du programme de travail sont hiérarchisées selon 3 niveaux de priorité, définis comme ci-dessous.

Priorité 1 : Fonctionnement ou activité incontournable, missions générales, projets ou missions réglementaires, traités en priorité.

Priorité 2 : Études et missions confirmées, programmées dans l'année.

Priorité 3 : Missions non définies en début d'année mais qui pourraient toutefois être intégrées au programme suivant les moyens en termes d'ingénierie.

SCOPA **Le socle commun et permanent d'activités**



SCOPA

Le socle commun et permanent d'activités

PAGES 10 À 14

S1 | Le recueil, la gestion et le traitement des bases de données

S2 | La diffusion de la connaissance

S3 | Le suivi et la communication régulière auprès de l'ensemble des membres concernant le programme de travail en cours

S4 | La valorisation graphique et design au profit des productions et la participation aux animations et aux actions de communication intégrées aux études

S5 | Les rendez-vous de la prospective : les animations et les conférences partenariales prospectives

S6 | Le développement de jeux sérieux et de supports pédagogiques, animation et éducation citoyennes, formations à nos métiers

S7 | Le développement d'un « catalogue » de références ciblées concernant des projets urbains communaux exemplaires

S8 | Le projet d'un lieu d'animation, d'exposition et d'éducation populaire

S9 | Le service permanent de conseil et d'expertise

S10 | Les grands cycles d'observation de nos membres et de la Fnau

S11 | Les animations et les dispositifs facilitateurs d'interterritorialité : les conférences des PLUi et des SCoT

S12 | La participation aux grands débats, aux animations et aux consultations en réseaux

S13 | La recherche-développement, l'innovation, le pas de côté

SCOPA

Le socle commun et permanent d'activités



Le socle commun se compose des missions permanentes de l'AUDAB au service de tous les membres de la structure. Il représente les outils mis à la disposition et nécessaires, d'une part à la bonne réalisation des autres missions de l'agence, c'est le cas de la gestion des bases de données statistiques et cartographiques par exemple, et d'autre part au partage de la connaissance comme la publication d'analyses, la production de posters, de cartographies ou autres supports de communication, et la tenue de séquences de travail en commun incarnées par les 30/30 ou les rendez-vous de la prospective.

Au travers du socle commun et permanent d'activités intégré au programme partenarial annuel de travail, c'est toute la raison d'être d'une agence d'urbanisme partenariale en territoire élargi qui s'exprime. Par les actions qui en émanent, l'AUDAB se positionne ainsi comme un acteur principal de la mise en réseau des territoires en favorisant la circulation et le partage de la connaissance des évolutions, des caractéristiques et des perspectives au service de tous.

S.1 | Le recueil, la gestion et le traitement des bases de données

Priorité 2

Dans le cadre de ses missions permanentes et transversales, l'AUDAB capitalise des données cartographiques et statistiques dont l'objectif principal est d'alimenter les études, les missions et les animations. Ces données alimentent le système d'information propre à l'agence d'urbanisme, constituant ainsi le socle d'un dispositif transversal d'analyse et d'observation.

démographiques, socio-économiques, environnementales... Cet atlas original et toujours design fera l'objet d'une campagne de diffusion et de temps d'appropriation des membres de l'AUDAB principalement au cours du 1^{er} semestre.

S.2 | La diffusion de la connaissance

Priorité 2

L'édition, la diffusion et l'appropriation de « l'atlas transfrontalier des montagnes du Jura » auprès de nos membres et de nos partenaires

L'AUDAB finalisera son deuxième atlas cartographique en début d'année 2025, analysant cette fois le territoire du massif jurassien. Cet atlas permettra d'objectiver les structures, dynamiques et alliances territoriales transfrontalières selon des thématiques

La réalisation et l'actualisation des posters communaux

Dans la continuité des années précédentes, l'AUDAB poursuivra la création de plusieurs posters communaux. Ces ouvrages, très utiles et appréciés au niveau local, réalisés avec les élus et adaptés aux contextes, apportent une connaissance rapide et spatiale, avec des informations accessibles à toute la population et pour tous les âges. Ces documents servent également les réflexions d'aménagement et de développement des communes.

La réalisation et l'actualisation des posters territoriaux et des ouvrages cartographiques divers

Dans la continuité des années précédentes et afin d'enrichir la collection pour le bien commun des membres de l'AUDAB, l'agence d'urbanisme poursuivra la création et la mise à jour de plusieurs posters territoriaux, de différents formats.

Les publications partenariales thématiques et prospectives

L'AUDAB mobilisera en 2025 son équipe à la rédaction et à la mise en page de plusieurs publications. La première présentera les dernières données démographiques d'un territoire d'activité de l'AUDAB. Il s'agira en 2025 du département du Jura. Ensuite, d'autres publications seront produites en cours d'année, concernant des sujets d'actualité ou complémentaires au programme de travail.

Priorité 3

La désimperméabilisation et les sols vivants

En lien avec le changement de modèle en aménagement du territoire afin de tracer la trajectoire du ZAN, l'AUDAB propose d'investir la thématique de la désimperméabilisation des sols. Ceux-ci ont longtemps été insuffisamment étudiés et la connaissance de leurs qualités reste encore limitée. Les réflexions de l'agence d'urbanisme porteront notamment sur le coût économique de cette désimperméabilisation, les bénéfices pour les territoires et le gain de compensation dans la trajectoire ZAN.

L'information à destination du public et notamment la sensibilisation du jeune public

L'AUDAB met en œuvre depuis de nombreuses années des outils de communication destinés au public visant à vulgariser au mieux les messages en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Cela se traduit notamment par son site internet, ses publications, sa participation aux réseaux sociaux ou aux événements locaux... Cette mission trouvera son prolongement en 2025 en s'attachant également à développer des outils de communication destinés à un jeune public, afin de favoriser leur sensibilité actuelle et future au changement de modèle et à l'urbanisme durable.

S.3 | Le suivi et la communication régulière auprès de l'ensemble des membres concernant le programme de travail en cours

Priorité 2

Le partage de la connaissance et de son expertise est au cœur des missions de l'AUDAB ; la communication restera ainsi une priorité du programme de travail 2025.

L'AUDAB poursuivra l'alimentation et le développement des outils et canaux de diffusion de l'information, afin d'alerter prioritairement ses membres et ses partenaires des études en cours ou achevées et de garantir une information générale concernant des thématiques actuelles.

Le 30/30

L'organisation de ce format de mini-conférence développé par l'AUDAB et bien connu, structuré par 30 minutes de présentation, puis 30 minutes de questions et débats, permet de présenter une étude ou une thématique d'étude de l'agence, en cours ou récemment finalisée.

Plusieurs séances seront programmées en 2025, reprenant chacune une thématique des trois grands chapitres du présent programme de travail.

La lettre d'information « AUDAB'actu »

L'agence diffuse depuis 2023 à une fréquence trimestrielle, à ses membres et à l'ensemble des personnes inscrites, une newsletter nommée « AUDAB'actu », relatant les dernières nouvelles, les événements programmés, la carte du moment, les chiffres clés, la vie de l'agence d'urbanisme, etc.

La page LinkedIn

L'AUDAB poursuivra également l'animation de sa page LinkedIn. Chacun pourra y retrouver l'agenda des prochains événements AUDAB, les dernières publications parues ou encore les chiffres clés du moment et plus largement l'actualité de l'agence d'urbanisme et de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU).

● **S.4 | La valorisation graphique et design au profit des productions et la participation aux animations et aux actions de communication intégrées aux études**

Priorité 2

Les productions de l'AUDAB sont d'une grande qualité visuelle et de recherche graphique, immédiatement reconnaissables. Véritable savoir-faire de l'AUDAB depuis de nombreuses années, cette recherche graphique permanente facilite l'appropriation des différents contenus et leur communication. L'année 2025 sera marquée par une forte production d'études et de supports qui nécessitera l'intervention de nos compétences éprouvées en valorisation et design.

S.5 | Les rendez-vous de la prospective : les animations et les conférences partenariales prospectives

Priorité 2

Les rendez-vous de la prospective sont devenus, au fil des ans, des moments d'échanges attendus par les membres et les partenaires. L'AUDAB proposera à ses membres en 2025 une série de conférences partenariales prospectives thématiques, concernant, d'une part, l'intelligence artificielle au service de l'urbanisme et, d'autre part, le rayonnement et l'attractivité territoriale.

S.6 | Le développement de jeux sérieux et de supports pédagogiques, animation et éducation citoyennes, formations à nos métiers

Priorité 2

Dans la continuité du jeu « Modèle notre territoire », versions *Experte* et *Junior*, l'AUDAB poursuit sa mission de vulgarisation et d'appropriation de l'urbanisme et de ses enjeux en créant des jeux et d'autres supports pédagogiques. L'agence déploiera notamment la version Junior du jeu « Modèle notre territoire » et l'animera auprès de collègues et de lycées. L'agence explorera également d'autres créations possibles pour les années à venir, organisera des animations originales et proposera une sortie d'étude et de visite à ses membres en 2025.

S.7 | Le développement d'un « catalogue » de références ciblées concernant des projets urbains communaux exemplaires

Priorité 2

Nouvelle proposition de mission collective en 2025, ce catalogue poursuit l'objectif de recenser des projets urbains « qui font référence ». Destiné à tous les membres, ce catalogue offrira des exemples de projets urbains particulièrement réussis au regard des enjeux de développement durable et du changement de modèle, d'aménagement favorable à la santé, de transition écologique urbaine.

S.8 | Le projet d'un lieu d'animation, d'exposition et d'éducation populaire

Priorité 3

À l'image par exemple de la halle aux sucres de Dunkerque, qui abrite l'agence d'urbanisme, réhabilitée pour incarner un lieu vivant pour la ville durable, les locaux de l'ancienne Maison verte, situés face à ceux de l'AUDAB, pourraient trouver une nouvelle utilisation au profit d'un lieu d'exposition, de réflexion, d'animation et d'espace ludique. L'AUDAB pourrait partager ce lieu avec d'autres associations ayant des objectifs similaires.

S.9 | Le service permanent de conseil et d'expertise

Priorité 2

Veille, conseil et analyses juridiques et réglementaires

L'AUDAB propose un accompagnement de conseil et d'expertise auprès de ses membres en cas de difficultés réglementaires. Cet accompagnement prend la forme de veilles et de notes juridiques.

Notes stratégiques ou d'alertes en autosaisine, avis AUDAB (ou FNAU) thématiques et d'actualités

L'AUDAB se saisira de l'actualité pour rédiger des notes stratégiques ou d'alerte à destination de la gouvernance de l'agence. Ces notes pourront être de portée locale ou nationale selon la thématique ou le sujet traité.

Jurys locaux et nationaux, interventions, animations

L'AUDAB répond régulièrement à des demandes de participation à des jurys, des interventions ou des animations. Il peut s'agir de jurys de concours nationaux avec des prix attribués aux lauréats, d'interventions dans des événements à titre d'expert pour développer ou donner son avis concernant une thématique d'aménagement ou de développement, mais également de besoins d'animations que l'agence est capable d'organiser ou de piloter.

Expertise écoquartiers, autres expertises urbaines

L'AUDAB se tient à la disposition de ses membres pour poursuivre ses missions d'expertise, notamment dans le cadre de la démarche de labélisation des Ecoquartiers.

S.10 | Les grands cycles d'observation de nos membres et de la Fnau

Priorité 2

Dans la continuité observationnelle à l'échelle nationale, l'AUDAB sera impliquée en 2025 dans le suivi de l'observation des grandes agglomérations : Observ'agglométroscope. Initié en 2016 par la FNAU et l'AdCF, puis rejointes par France Urbaine, cette démarche réunit autour d'un travail collaboratif plusieurs dizaines d'experts de l'observation issus des agences d'urbanisme françaises et des grandes intercommunalités. Les travaux débutés en 2024 se poursuivront en 2025 sous le pilotage notamment de l'AUDAB.

Un focus 4 pages concernant Grand Besançon Métropole sera également réalisé par l'AUDAB. La méthode pourrait être relativement reproductible sur d'autres territoires urbains, mais hors cadre de l'observation nationale.

S.11 | Les animations et les dispositifs facilitateurs d'interterritorialité : les conférences des PLUi et des SCoT

Priorité 2

Le développement des démarches SCoT et PLUi, dans de nombreux territoires d'activité de l'AUDAB, conduit l'agence à proposer des

démarches de travail collectif dépassant les limites administratives de ces documents d'urbanisme et de planification. Les dynamismes à l'œuvre, les enjeux environnementaux de même que les comportements des habitants impactent en effet les territoires limitrophes d'un périmètre de SCoT ou de PLUi. En 2025, l'AUDAB engagera des premières réflexions dans le bassin de Besançon élargi aux intercommunalités limitrophes. Une première étude, qui portera sur l'économie productive, alimentera les Cotec et Copil prévus dans l'année.

S.12 | La participation aux grands débats, aux animations et aux consultations en réseaux

Au niveau national

Priorité 2

Comme tous les ans, l'AUDAB participera à la Rencontre nationale des agences d'urbanisme organisée cette année à Strasbourg. Formidable forum d'échanges d'expériences et de marketing national, c'est un moment enrichissant pour la mise en œuvre locale de nouvelles méthodes ou de techniques pour le bien commun territorial. L'agence sera également représentée à la rencontre nationale des SCoT.

Le Directeur de l'AUDAB est historiquement le Directeur du club culture et patrimoine de la FNAU. Des chargés d'études d'agences d'urbanisme (Bordeaux, Saint-Omer...) assurent l'animation et l'organisation de la diffusion de la connaissance.

Au titre de sa présidence déléguée de la FNAU, la Présidente de l'AUDAB est régulièrement sollicitée pour représenter la FNAU dans le cadre d'auditions parlementaires. Le Directeur de l'AUDAB est pour sa part sollicité pour des auditions de commissions parlementaires ou des structures nationales, ou pour représenter la FNAU dans des réunions ministérielles ou des expertises nationales, pour des amendements aux lois.

Au niveau local

Priorité 3

L'AUDAB pourrait accueillir en 2025 à Besançon le réseau régional des agences d'urbanisme. Il s'agit d'une journée d'échanges et de présentations avec les équipes des agences d'urbanisme de Montbéliard, Belfort et Mulhouse.

S.13 | La recherche-développement, l'innovation, le pas de côté

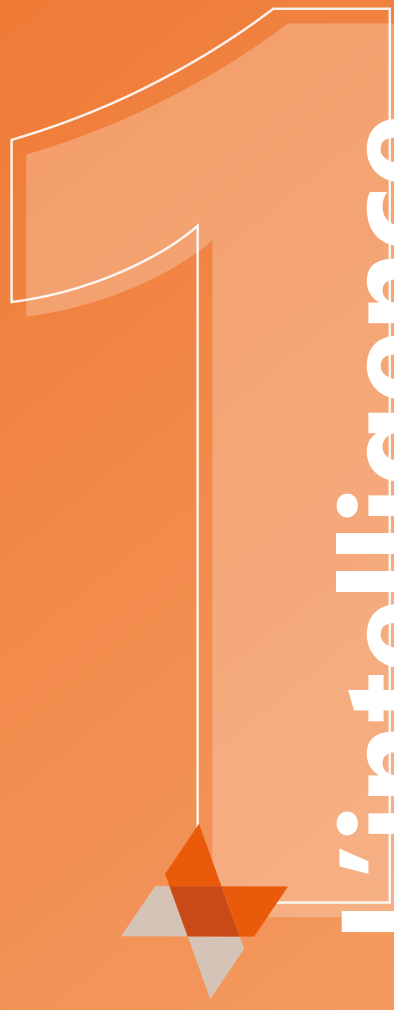
Priorité 2

La capacité créative d'une agence d'urbanisme est importante et nécessaire pour progresser et innover en termes d'ingénierie de projet. Ainsi, les travaux d'ingénierie relatifs à de l'innovation, à de la créativité, à la mise en place de nouvelles méthodes ou modèles... permettent de garantir la performance de la production pour l'AUDAB et ses membres dans le cadre du programme de travail. Cette activité de recherche-développement ou de recherche-innovation permet à l'AUDAB de faire progresser autant l'équipe que ses membres, et ainsi de performer pour la réalisation réussie des grandes orientations pluriannuelles de travail. En 2025, l'agence souhaite par exemple investir le champ de l'Intelligence artificielle (IA) pour cibler son intérêt dans les méthodes de travail internes et identifier les améliorations rendues possibles par l'IA.

Priorité 1

Les réponses aux appels à projets ou à manifestation d'intérêt, la possible réponse à des appels d'offre, le développement de nouveaux partenariats... font également partie de cette démarche de progrès.





L'intelligence territoriale au service de l'innovation locale

1 L'intelligence territoriale au service de l'innovation locale

PAGES 18 À 19

1A Les outils de l'observ'action

1A1 | L'observatoire socio-urbain, l'analyse des besoins sociaux et le contrat de ville

1A2 | Les observatoires de l'habitat et du foncier

1A3 | L'observatoire de l'accessibilité des services et des équipements

1A4 | L'observation et la prospective des effectifs scolaires

1A5 | L'observation des îlots de chaleur, des îlots de fraîcheur et de la ventilation urbaine

1A6 | Le développement de nouveaux observatoires et de nouvelles observations pour accompagner les transitions

PAGE 20

1B | L'animation pour mieux décider ensemble

1B1 | L'appui aux dispositifs locaux et régionaux de partages de connaissances

1B2 | L'AUDAB en action-animation transfrontalière et en coopération internationale : projet START et accompagnement à sa mise en œuvre

1B3 | L'animation ou la coanimation de groupes de travail transfrontaliers et les réflexions concernant les dynamiques territoriales avec la Suisse

1A

Les outils de l'observ'action



Les capacités d'expertise et de traitement de la donnée de l'agence sont mises à la disposition des membres de l'AUDAB pour élaborer, puis mettre en œuvre, des observatoires pérennes. L'observation des territoires relève une importance particulière, car nul ne peut agir sans disposer préalablement d'une analyse reposant sur des données fiables et comparables dans le temps. Depuis longtemps, l'AUDAB propose ainsi des outils d'observation, pour comprendre, puis agir. L'agence a récemment développé, pour perfectionner ses analyses, des outils internes de gestion de la donnée.

Si certaines thématiques font l'objet d'une attention particulière depuis de nombreuses années, l'AUDAB est également en mesure, grâce à la composition de son équipe pluridisciplinaire, de proposer de nouveaux thèmes d'observation pour accompagner les transitions climatiques, environnementales et sociétales. Cela a été le cas, par exemple, de l'observation des îlots de chaleur créée depuis près de dix ans, anticipant alors une thématique qui allait devenir incontournable dans l'observation des évolutions urbaines liées au changement climatique.

1.A.1 | L'observatoire socio-urbain, l'analyse des besoins sociaux (ABS) et le contrat de ville

Priorité 2

Issu d'une démarche partenariale entre le centre Communal d'Action Sociale (CCAS), la ville de Besançon, Grand Besançon Métropole et l'État, l'Observatoire Socio-Urbain est un outil multithématique, à l'échelle des quartiers, reconnu et stabilisé auprès de l'ensemble des acteurs du projet. Cet observatoire vient nourrir les réflexions de l'ABS, soit en apportant des éclairages sur les quartiers, soit en participant aux réflexions concernant une thématique définie par les acteurs. En 2025, l'ABS portera plus spécifiquement sur la problématique du vieillissement ; l'AUDAB s'impliquera auprès de ses membres pour alimenter les réflexions et participer au cycle de conférences prévues.

En parallèle, l'agence poursuivra sa mission d'appui aux réflexions du contrat de ville, notamment sur les échanges concernant les données disponibles et pertinentes à l'échelle infracommunale et la mise à jour des indicateurs PNRU.

1.A.2 | Les observatoires de l'habitat et du foncier

Priorité 2

L'AUDAB perpétue sa mission d'observation du logement des étudiants dans le cadre de la labélisation nationale du territoire de l'aire d'attraction de Besançon. Il s'agira d'une part de faire remonter les indicateurs de suivi à la FNAU comme tous les ans et d'autre part, plus localement, de poursuivre le travail engagé en prospective afin de proposer un atelier avec des étudiants.

Les échanges techniques engagés avec le Grand Dijon seront reconduits afin de faire vivre un réseau local de connaissances.

Les missions relatives à l'observation des parcs du logement et du foncier se poursuivent tant au niveau local (Communauté de communes du Grand Pontarlier - CCGP) que départemental (en collaboration dans ce cas avec l'agence d'urbanisme du pays de Montbéliard (ADU), et la maison départementale de l'habitat du Doubs). L'observatoire départemental sera relancé notamment après le comité technique qui se tiendra en janvier 2025, cependant que

le 1^{er} numéro de l'observatoire de l'habitat et du foncier de la CCGP sera produit au cours du second semestre. Les analyses produites permettent d'appréhender les évolutions démographiques, sociétales et économiques qui pèsent sur les besoins en logements et influent sur le contenu des documents de mise en œuvre des politiques publiques, tels que les plans départementaux pour l'habitat, les programmes locaux de l'habitat ou les PLUi H.

1.A.3 | L'observatoire de l'accessibilité des services et des équipements

Priorité 2

Depuis la publication de la loi NOTRe de 2015, l'agence d'urbanisme accompagne les réflexions visant à assurer une meilleure adéquation entre les besoins de la population et l'offre de services existants. Le travail d'observation élaboré fin 2024 sera présenté au cours du premier trimestre 2025.

1.A.4 | L'observation et la prospective des effectifs scolaires

Priorité 2

L'observation des évolutions des effectifs scolaires compte parmi les premières missions menées par l'AUDAB depuis sa création. Son expertise est ainsi alimentée par plus de vingt années de mise en œuvre de ses méthodes d'estimations produites, soit au niveau communal, soit au niveau intercommunal ou départemental. En 2025, l'agence accompagnera les services du département du Doubs en association avec l'agence d'urbanisme du pays de Montbéliard. Mais d'autres départements ou collectivités locales pourraient être également intéressées.

1.A.5 | L'observation des îlots de chaleur, des îlots de fraîcheur et de la ventilation urbaine

Priorité 2

En 2025, l'AUDAB poursuit ses observations concernant les îlots de chaleur et ses analyses sur l'environnement urbain, favorisant soit l'augmentation des températures soit le rafraîchissement. Plus particulièrement en 2025, l'agence mettra soit en place une méthodologie visant à mesurer les impacts positifs sur le rafraîchissement urbain en lien avec les interventions sur le domaine public (réaménagement de places...), soit poursuivra ses réflexions notamment avec ATMO concernant la ventilation urbaine et l'impact des formes urbaines sur la surchauffe.

1.A.6 | Le développement de nouveaux observatoires et de nouvelles observations pour accompagner les transitions

Priorité 2

En 2025, l'AUDAB propose son appui à la communauté urbaine de Grand Besançon Métropole pour la mise en place d'un observatoire des mobilités, des déplacements et des transports, notamment en assurant une mission d'accompagnement et de conseil pour le développement de bases de données, pertinentes et structurées, sur les mobilités (véhicules légers, transports en commun, vélos, piétons, stationnement, poids lourds, etc.). L'agence travaillera également à l'analyse des données issues de cette base de données afin de renforcer la connaissance sur les déplacements, l'organisation des flux, la fréquentation des transports, ainsi que des grandes tendances d'évolution à l'échelle du territoire.

Priorité 2

L'AUDAB propose en 2025 un observatoire du développement urbain avec une approche spatio-temporelle à la fois analytique et prospective. L'objectif est de suivre les évolutions urbaines (évolution des infrastructures de transport, des grands projets urbains, de l'habitat, des espaces publics, etc.) en relation avec les pratiques des espaces urbains au fil du temps. Cet observatoire inclut une approche de chronotopie, prenant en compte simultanément les dimensions temporelles et spatiales, pour étudier comment l'usage et la fréquentation des espaces évoluent selon différents contextes et échelles temporelles (sur plusieurs années, selon les heures de la journée ou les saisons). Enfin, le projet vise à explorer comment le chrono-aménagement peut optimiser l'adaptation des espaces urbains aux rythmes de la ville (activité économique, transport, loisirs, etc. / horaire, période, saison, etc.), afin d'améliorer la gestion du territoire.

Dans un premier temps l'observatoire des quartiers de gare a pour objet de réaliser une monographie du tissu urbain aux abords des gares. Le périmètre sera défini en fonction du classement de la gare au PDM et de la trame urbaine existante. Les thématiques seront entre autres, l'activité économique, l'emploi, le logement, les équipements publics, le paysage et le cadre urbain, l'espace public et les îlots de chaleur, la mobilité, l'offre de transport. L'objectif à terme est d'observer les évolutions urbaines des quartiers de gare en lien avec l'évolution de l'attractivité des pôles gare.

1B

L'animation pour mieux décider ensemble



Les évolutions des contextes législatifs rendus indispensables pour accompagner les transitions de toute nature, la complexité de leur mise en œuvre et l'urgence à modifier les pratiques de tous, justifient la mise en réseau des acteurs de terrain et la coordination de leurs efforts.

L'agence est partie prenante de réseaux techniques locaux qui œuvrent collectivement à l'élaboration de bonnes pratiques et des messages adéquats en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Elle est également force de proposition visant à faciliter la compréhension des évolutions et la recherche de solutions adaptées aux territoires et à leurs habitants.

1.B.1 | L'appui aux dispositifs locaux et régionaux de partages de connaissances

Priorité 2

L'AUDAB poursuit sa participation aux échanges et partages de connaissance tant au niveau local que régional. L'agence sera notamment mobilisée pour prendre part aux côtés des structures techniques, services de l'État et du Département, à l'observatoire départemental de la consommation d'espace (ODCE).

Dans le cadre du réseau « Transformons nos Modèles d'Aménagement ! » (TMA !), l'AUDAB participera au comité technique pour un appui à l'organisation de journées animées par la Région Bourgogne-Franche-Comté et la DREAL BFC. Enfin, l'AUDAB poursuivra sa participation au Réseau d'Observation Sociale et Sanitaire de Bourgogne-Franche-Comté, mais également aux autres réseaux tels que le Pôle énergies renouvelables ou le Contrat Local de Santé.

1.B.2 | L'AUDAB en action-animation transfrontalière et en coopération internationale : projet START et accompagnement à sa mise en œuvre

Priorité 3

Dans la poursuite de la mission de 2024 qui a consisté en l'accompagnement de l'agglomération urbaine du Doubs (AUD) dans l'élaboration de son projet de territoire, l'agence sera mobilisée pour la mise en œuvre de ce projet territorial. Les réflexions ont conduit à l'identification d'un plan d'actions qu'il convient dorénavant de mettre en œuvre. L'AUDAB et Objectif.ne, côté suisse, demeurent des partenaires techniques essentiels pour

l'AUD qui ne dispose pas de moyens d'ingénierie suffisants.

1.B.3 | L'animation ou la coanimation de groupes de travail transfrontaliers et les réflexions concernant les dynamiques territoriales avec la Suisse

Priorité 3

La Suisse, pays limitrophe à de nombreux territoires membres de l'AUDAB, interagit dans les dynamiques territoriales en œuvre dans ces espaces dynamiques. L'atlas des montagnes du Jura, les missions passées de coanimation d'un groupe de travail de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) ou la récente participation au projet de territoire de l'AUD, démontrent l'intérêt de l'AUDAB dans les nécessaires rapprochements à réaliser entre territoires transfrontaliers. Sous réserve de moyens complémentaires, l'agence se tient à la disposition de ses membres pour développer des missions facilitant le travail interterritorial franco-suisse.



L'adaptation aux évolutions pour des transitions réussies

2 L'adaptation aux évolutions pour des transitions réussies

PAGES 24 À 26

2A | Les stratégies territoriales novatrices

2A1 | Les projets de territoire

2A2 | L'économie territoriale de proximité et l'économie productive

2A3 | Les politiques et les stratégies en matière de mobilités et de transports

2A4 | Les stratégies d'adaptation au changement climatique

2A5 | L'appui à la mise en œuvre territoriale du SRADDET

2A6 | L'urbanisme favorable à la santé

PAGES 27 À 28

2B | La planification territoriale et l'urbanisme réglementaire au cœur des changements de modèles

2B1 | L'appui aux procédures d'élaboration ou de révision et à la rédaction des contenus

2B2 | L'accompagnement aux étapes de partage des projets et la mise en œuvre des documents de planification

PAGES 29 À 31

2C | L'évolution urbaine et la qualité de vie sources d'attractivité des territoires

2C1 | L'appui aux dispositifs nationaux pour accompagner les évolutions urbaines

2C2 | Rayonnement et attractivité

2C3 | L'appui aux centralités rurales en région Bourgogne-Franche-Comté

2C4 | La poursuite de l'analyse stratégique et de la constitution de connaissance des centralités en région Bourgogne-Franche-Comté

2C5 | Les projets d'aménagement et de renouvellement urbain

2C6 | Les espaces publics patrimoniaux et la nature en ville

2C7 | L'adaptation du bâti au changement climatique dans les périmètres patrimoniaux, notamment en centre ancien

2C8 | L'urbanisme à hauteur d'enfant dans l'espace public

2C9 | Les conseils en aménagement des ZAE en Bourgogne-Franche-Comté

2A

Les stratégies territoriales novatrices



Les besoins d'accompagnement à l'évolution des politiques publiques s'expriment de plus en plus auprès de l'AUDAB, qui dispose d'une équipe pluridisciplinaire à même de répondre au défi des transitions. Si les collectivités sont confrontées à la nécessité de faire vite et de faire bien, elles sont, dans le même temps, face au défi de faire désormais autrement. Dans ce cadre, l'AUDAB joue un rôle important d'appui technique, d'animation du dialogue local et met à la disposition de tous ses méthodes novatrices. Elle est également en capacité de se positionner comme précurseur d'idées nouvelles en s'appuyant sur ses savoir-faire, mais également sur les réseaux techniques locaux et nationaux tels que la FNAU.

L'adaptation des territoires aux transitions suppose également de traverser les frontières institutionnelles et de proposer des méthodes de travail associant les acteurs d'un même bassin de vie. L'agence se positionne alors comme protagoniste du renforcement de l'inter territorialité par ses actions fédératrices de mouvement et d'inventivité.

2.A.1 | Les projets de territoire

Priorité 1

En 2025, l'agence poursuit son accompagnement à la communauté urbaine de Grand Besançon Métropole dans le cadre de la mise en œuvre de son projet de territoire et l'évaluation de ses actions. Elle participe à la préparation et à l'animation des assises communautaires et mène des démarches prospectives (ville campus, vieillissement, cohésion territoriale...) pour alimenter les débats futurs.

Priorité 2

Simultanément, en territoire élargi, l'appui dans le périmètre du pôle métropolitain centre Franche-Comté portera sur une approche relative aux infrastructures vertes. A ce titre, l'AUDAB proposera des visuels (fiches, diaporama animé) pour mettre en valeur les différentes expérimentations locales et nationales.

Priorité 3

Par ailleurs, le projet de redéploiement de la base 116 de Luxeuil pourra être accompagné par l'AUDAB sous réserve de moyens adaptés. La base doit en effet recevoir, à l'horizon 2036, plusieurs centaines de militaires supplémentaires ainsi

que leurs familles. Cet afflux de population engendrera des impacts sur la commune de Luxeuil mais également sur les territoires avoisinants qu'il convient d'accompagner et de coordonner dès à présent : besoins en logements, en services et commerces, nécessités en termes mobilités et de transports, etc.

2.A.2 | L'économie territoriale de proximité et l'économie productive

Priorité 3

En 2025, l'AUDAB poursuit sa mission d'observation-évaluation des impacts du dispositif ZFU à Besançon. Elle se préoccupe également de la vitalité de l'économie productive, son impact dans l'économie territoriale et plus précisément dans le bassin élargi de Besançon afin d'alimenter les réflexions de la conférence des SCot et PLUi. (Voir **S11** en p.13)

L'agence reste à la disposition de ses membres afin de produire des réflexions et/ou des toiles concernant l'attractivité touristique et le tourisme d'affaires.

2.A.3 | Les politiques et les stratégies en matière de mobilités et de transports

Priorité 2

La mission d'accompagnement de GBM à l'approbation de son futur plan de mobilités se poursuit en 2025, notamment en participant aux séances techniques et politiques, à la préparation puis au suivi de l'enquête publique et à la préparation de supports de communication destinés au grand public. L'accompagnement du PDMs de la communauté de communes Porte du Jura se poursuit également avec une approbation prévue à la mi année.

En 2025, l'agence s'investit auprès de GBM dans l'élaboration d'un plan piéton et accompagne la collectivité dans ses relations avec les bureaux d'études retenus ainsi que dans l'animation des différentes instances techniques et politiques.

L'AUDAB poursuit son accompagnement aux partenaires, notamment La Région Bourgogne-Franche-Comté l'État et Grand Besançon Métropole, pour le développement de Services Express Régionaux Métropolitains (SERM) en Région Bourgogne-Franche-Comté. Un premier travail a été réalisé en 2024, portant sur la définition du périmètre pressenti pour le projet SERM autour de Besançon, un diagnostic du territoire concerné et un accompagnement à l'élaboration du dossier de demande de labellisation. En 2025, l'agence, sous réserve de l'accord de la labellisation SERM, assurera l'accompagnement des partenaires dans les études complémentaires au diagnostic et l'élaboration de la feuille de route ainsi que du plan d'actions pour ce projet.

Les réflexions portant sur les dynamiques territoriales et la vulnérabilité climatique des corridors ferroviaires de la Région Bourgogne-Franche-Comté ont été réalisées ces dernières années. Dans une démarche de prospective territoriale, l'AUDAB propose d'apporter des éclairages portant sur les perspectives de développement des territoires desservis par les corridors ferroviaires, en lien avec les évolutions des mobilités et/ou les projets en cours. L'objectif est d'anticiper les évolutions futures et d'identifier les priorités stratégiques en termes de développement des offres et des infrastructures, notamment à travers des études d'impact de l'implantation de projets territoriaux et urbains.

Enfin, l'AUDAB se propose d'accompagner ses membres et partenaires, notamment SNCF réseau, dans la bonne compréhension des documents de planification réglementaires, ainsi que les schémas d'aménagement ou d'organisation du territoire, et leurs incidences sur la conduite de projets ferroviaires. Les documents de planification territoriale, tels que le SRADDET, le SCoT et le PLUi, ainsi que les schémas qui s'imposent, ou l'impact notamment du ZAN, imposent des exigences réglementaires en lien avec les objectifs environnementaux et urbanistiques. Ces contraintes impactent directement les projets ferroviaires et requièrent une traduction opérationnelle pour garantir leur conformité et leur faisabilité. En tant que Personne Publique Associée (PPA), les parties prenantes, notamment la SNCF, doivent renforcer leur compréhension de ces exigences, anticiper les obstacles potentiels et développer des actions concrètes pour intégrer ces impératifs dans leurs pratiques opérationnelles.

En parallèle, et sous réserve de moyens complémentaires, l'AUDAB accompagne la mise en œuvre du schéma de covoiturage sur les deux bassins de mobilité de Besançon et de son aire élargie dans la continuité de son action de 2024.

2.A.4 | Les stratégies d'adaptation au changement climatique

Priorité 2

Dans un contexte où le changement climatique affecte de plus en plus nos territoires, l'AUDAB, s'attache en 2025 à contribuer aux objectifs du PCAET de Grand Besançon Métropole et à la stratégie de résilience. Débuté en 2024, un diagnostic des vulnérabilités au changement climatique sera finalisé en 2025, en partenariat avec la mission Développement durable de la Ville de Besançon et le département de la Transition écologique du Grand Besançon Métropole. Ce travail pourra nourrir des ateliers inter-services et pourra être décliné en une publication (FALC) afin de toucher un public plus large. Parallèlement, une lecture paysagère, dans une démarche de sensibilisation, seront organisées pour mettre en lumière les vulnérabilités spécifiques des territoires. Ces parcours seront l'occasion d'une lecture à la fois sensible et scientifique. ●

Par ailleurs, l'AUDAB proposera à ses membres, un travail d'animation auprès des élus, services et directions techniques, sous formes d'ateliers ou de séances de travail afin de favoriser l'adaptation au changement climatique des actions et des aménagements, et la transition bas carbone.

2.A.5 | L'appui à la mise en œuvre territoriale du SRADDET

Priorité 2

Dans le cadre de son programme de travail, l'agence propose un accompagnement pour la mise en œuvre du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Cette démarche vise à familiariser les techniciens de la Région avec les démarches de prise en compte des usages, dans le cadre de l'élaboration des espaces publics. Le travail prend la forme d'une formation-action de trois ateliers permettant de mettre en situation les participants, développer leurs méthodes, et nourrir leurs approches vis-à-vis de l'aménagement des espaces publics. Amorcée en 2024 par un premier atelier, cette démarche s'achèvera en début d'année 2025 par la réalisation de deux nouveaux ateliers.

2.A.6 | L'urbanisme favorable à la santé

Priorité 2

En appui aux politiques régionales et locales de santé, l'AUDAB travaillera à promouvoir les modalités d'un urbanisme favorable à la santé (UFS), en tenant compte des spécificités des territoires et en favorisant sa traduction dans les projets et les politiques d'aménagement.

L'AUDAB travaillera notamment aux modalités d'une traduction réglementaire des enjeux d'un UFS dans les documents d'urbanisme, au suivi des besoins et des attentes des collectivités en matière d'urbanisme favorable à la santé, à l'organisation et l'animation d'ateliers de sensibilisation à l'UFS et à la réalisation d'évaluations d'impact sur la santé flash, et plus globalement à la mobilisation des collectivités et des acteurs autour de l'urbanisme favorable à la santé.

Forte de son expertise sur le sujet, l'AUDAB participera à l'animation lors des rencontres nationales des Villes-santé de l'OMS organisées à Besançon, ainsi qu'à la mise en œuvre des actions en lien avec l'urbanisme favorable à la santé dans le cadre des Contrats Locaux de Santé.

Priorité 3

Les centres hospitaliers et les équipements de santé sont des secteurs à cibler en priorité en matière de santé environnementale. Sous réserve de moyens complémentaires, l'AUDAB pourrait engager les premières réflexions pour élaborer un schéma directeur paysager du CHU de Besançon.



2B

La planification territoriale et l'urbanisme réglementaire au cœur des changements de modèles



L'accompagnement à l'élaboration des documents de planification territoriale de ses membres est une mission majeure proposée par l'AUDAB dans le cadre de son programme partenarial de travail. Celle-ci s'est développée en territoire élargi sous l'impulsion de l'évolution du code de l'urbanisme incitant les territoires à se doter de SCoT et de PLUi.

La planification incarne et décline, en orientations opposables, le projet stratégique d'un espace. La connaissance des enjeux des territoires et inter-territoires de ses membres, mais également des territoires limitrophes, font de l'AUDAB un acteur essentiel pour l'aide à la décision des collectivités.

La mise en œuvre de la loi Climat et résilience et la nécessaire prise en compte des changements, qu'ils soient climatiques, environnementaux ou sociétaux, dans l'élaboration des documents de planification, s'imposent à tous. L'AUDAB est compétente et expérimentée pour relever ces nouveaux défis et accompagner l'évolution attendue dans les contenus des documents de planification.

La construction d'un document de planification requiert du temps et fait appel à de nombreuses compétences pluridisciplinaires présentes au sein de l'équipe de l'AUDAB : urbanistes, juristes et spécialistes de la donnée des mobilités ou de l'environnement s'associent pour accompagner les collectivités et leurs propres partenaires publics ou privés dans certaines phases d'élaboration où l'AUDAB apporte une plus-value experte.

2.B.1 | L'appui aux procédures d'élaboration ou de révision et à la rédaction des contenus

Priorité 1 et 2

L'année 2025 sera marquée par un nombre important de procédures visant à l'arrêt/l'approbation de documents de planification territoriale, que cela soit des SCoT ou des PLUi (et PLU). L'agence sera donc particulièrement investie auprès de ses membres pour les accompagner. Ce sera notamment le cas des arrêts de projets prévus des SCoT de Besançon Cœur Franche-Comté, du Pays Lédonien, de la communauté de communes de Loue-Lison mais également des PLUi de Grand Besançon

Métropole, de la CC du Val de Morteau ou des Monts de Gy... Pour atteindre ses objectifs d'arrêt ou d'approbation, l'AUDAB pourra être amenée à réaliser des missions de rédaction d'une partie des pièces constitutives d'un document d'urbanisme réglementaire en complémentarité des travaux menés soit par les services d'une collectivité soit par des bureaux d'études.

L'AUDAB sera également mobilisée pour accompagner d'autres procédures en participant aux réunions et en relisant les documents constitutifs ou en accompagnement des procédures de mise en compatibilité notamment en rapport avec le SRADDET approuvé par les instances régionales fin 2024. ●

- Enfin, plus largement, l'agence se tient à la disposition de ses membres pour les accompagner dans leurs procédures administratives de révision visant à recruter des prestataires, organiser la gouvernance du projet...

2.B.2 | L'accompagnement aux étapes de partage des projets et la mise en œuvre des documents de planification

Priorité 2

En s'appuyant sur ses ressources en données et bases cartographiques, l'agence sera mobilisée pour identifier les indicateurs de suivi des documents d'urbanisme réglementaires et pourra également produire des avis sur les documents de rang inférieurs, ainsi que sur les impacts possibles des évolutions législatives. Le temps 0 du SCoT du PNR Doubs horloger sera produit en 2025 ainsi qu'un guide de mise en œuvre, et l'analyse des documents d'urbanisme dans le pays Graylois et le territoire du SCoT du Haut-Doubs sera réalisée.

2C

L'évolution urbaine et la qualité de vie sources d'attractivité des territoires



Les aspirations des habitants à une amélioration de la qualité de vie de leurs espaces de proximité renvoient à la nécessité de retravailler les milieux notamment publics dans des secteurs de ville ou de village diversifiés. L'attractivité d'un quartier ou d'une ville est interdépendante de ce qu'il ou elle propose en matière d'habitat, de services ou d'espaces publics, mais plus encore de la qualité de ceux-ci.

À ce titre, l'AUDAB accompagne de nombreux projets de renouvellement d'espaces diversifiés comme par exemple une place, un parc, une rue, un équipement public... autant de projets qui une fois réalisés et cumulés participent à la requalification d'un secteur de vie et à la cohérence intercommunale en termes d'aménagement et de design urbain.

Autrefois réservés aux secteurs d'habitat, la qualité de l'aménagement s'invite de nos jours dans les secteurs de développement économique : qualité de vie au travail se combine désormais avec qualité des espaces de proximité de son lieu travail. Ainsi, l'agence accompagne des réflexions visant à reconsidérer l'organisation spatiale des ZAE, par exemple, afin d'en faire des lieux où il fait bon travailler.

2.C.1 | L'appui aux dispositifs nationaux pour accompagner les évolutions urbaines

Priorité 2

Ces dernières années, l'agence d'urbanisme a su montrer ses compétences dans l'appui aux dispositifs tels que Petites villes de demain ou Action cœur de ville, déployant des méthodes variées pour répondre aux besoins divers : animations innovantes, accompagnement aux projets urbains parfois complexes, élaboration de diagnostics stratégiques... De même, l'AUDAB, couvrant un grand territoire à la fois urbain et rural, peut accompagner les projets dans le cadre de France ruralité, soit le dispositif récent « villages d'avenir ».

Dans la poursuite du travail réalisé en 2024, les agences d'urbanisme en région Bourgogne-Franche-Comté, représentées par l'AUDAB, apporteront leur appui aux acteurs régionaux (Région, SGAR, Banque des Territoires, etc.) dans l'animation de ces dispositifs de revitalisation, autour des questions des friches et de la revitalisation commerciale.

2.C.2 | Rayonnement et attractivité

Comprendre et activer les systèmes territoriaux et les leviers locaux et régionaux de l'attractivité

Priorité 1

L'AUDAB poursuit sa mission sur l'attractivité régionale en proposant 3 temps importants lors du premier semestre 2025 : la finalisation de l'étude globale et complémentaire à celle du SGAR sur les leviers de l'attractivité régionale (diagnostic territorial, pronostic régional, thérapie préconisée) ; le rendez-vous de la prospective sur les leviers territoriaux à inventer / actionner pour renouer avec l'attractivité régionale dans un futur proche ; la conception/réalisation de deux toiles industrielles restreintes de la communauté urbaine Le Creusot Montceau-les-Mines et de la communauté d'agglomération du Grand Dole. Ces deux toiles seront à considérer comme restreintes dans la mesure où le temps de travail nécessaire à la réalisation d'une toile est beaucoup plus conséquent que le temps dédié cette année et qu'il est demandé

d'autre part de lancer l'élaboration de deux toiles en lieu et place d'une seule envisagée en début d'année. Ce travail sera également supervisé et accompagné par l'AGUR (agence d'urbanisme Flandre-Dunkerque), à l'origine même de l'invention et de la création du concept de toiles territoriales.

● ***Le centre-ville et les activités sportives d'outdoor favorables à l'attractivité bisontine***

Priorité 2

Lors de cette mission, l'AUDAB propose de fournir un nouvel outil de comparaison multithématique, capable d'aider les acteurs locaux dans leur connaissance territoriale du centre-ville de Besançon et de faciliter ainsi leurs prises de décisions politiques afin de renforcer l'attractivité et l'animation locale. Pour ce faire, l'Agence concevra et réalisera des indicateurs d'évaluation (animation, culture, consommation, divertissement...) permettant de suivre la trajectoire du centre-ville par rapport au reste de la commune de Besançon notamment. La méthode s'inspirera de l'Atlas des centres-villes de la FNAU auquel l'agence avait activement contribué en 2022-2023.

Le territoire bisontin offre un cadre paysager remarquable, propice à la pratique des activités sportives outdoor, qui viennent de plus en plus concurrencer les pratiques sportives traditionnelles et indoor. Ces activités spécifiques participent à l'attractivité du territoire. L'AUDAB réalisera une analyse approfondie de l'offre des activités sportives outdoor sur le territoire de Grand Besançon Métropole. Ce travail comprendra un état de l'art de la filière outdoor, un diagnostic complet de l'offre (activités disponibles, sites naturels, accessibilités, labels, événements...) et de la demande (fréquentation, motivation, freins, profil...), ainsi qu'une analyse des grandes tendances, notamment en matière de pratiques. L'accent sera également mis sur la compétitivité du territoire par rapport aux principaux concurrents nationaux.

Le développement de toiles territoriales pour des actions opérationnelles d'attractivité

Priorité 1

L'AUDAB se tient à la disposition de ses partenaires pour déployer, sur des thématiques/territoires, des toiles territoriales, véritables outils d'aides à la décision.

2.C.3 | L'appui aux centralités rurales en région Bourgogne-Franche-Comté

Priorité 3

La région BFC a mis en place un dispositif au profit de certaines communes afin de les accompagner dans leurs réflexions de redynamisation des centres-villes, notamment par le maintien des services aux habitants. Il s'agit ici d'aider les communes dans le montage du dossier de sollicitation de l'aide financière auprès de la Région et dans la déclinaison de leurs projets prioritaires, afin d'atteindre rapidement la phase de projet opérationnel.

2.C.4 | La poursuite de l'analyse stratégique et de la constitution de connaissance des centralités en région Bourgogne-Franche-Comté

Priorité 2

Fin 2024, le panel régional des centralités simples et multi communales a été présenté ainsi qu'une analyse complémentaire sur la définition même de centre-ville des centralités en tenant compte de la méthode créée par la FNAU. Il s'agira désormais en 2025 de créer un atlas des 644 centres-villes et d'y apporter des analyses complémentaires.

2.C.5 | Les projets d'aménagement et de renouvellement urbain

Priorité 2

L'AUDAB accompagne les collectivités, communes ou intercommunalités, de Grand Besançon Métropole ou en territoire élargi, dans la définition et l'animation de leurs projets urbains et d'aménagement. Qu'il s'agisse de la requalification d'espaces publics, de l'aménagement de nouveaux quartiers ou de

la revitalisation d'espace urbain, l'agence met ses compétences d'ingénierie et son expertise du territoire à la disposition des membres, pour aboutir collectivement à un projet répondant aux besoins du territoire dans son ensemble et de ses habitants et répondant aux enjeux sociétaux et environnementaux actuels.

En lien avec la vie des communes, l'AUDAB propose d'accompagner ces dernières et les intercommunalités tout au long de l'année, suivant les priorités et les intérêts locaux et partenariaux. Une dizaine de projets pourraient être accompagnés dans une démarche globale de cohérence territoriale.

2.C.6 | Les espaces publics patrimoniaux et la nature en ville

Priorité 1

Les espaces publics sont souvent caractérisés par des surfaces minérales qui participent aux îlots de chaleur urbain. Dans un contexte de centre historique (Ville de Besançon, centre des bourgs et de villages...), les espaces publics doivent évoluer pour répondre d'une part à la valorisation et la protection du patrimoine et d'autre part à l'amélioration du cadre de vie. En 2025, l'AUDAB mènera un travail préliminaire pour la mise en forme d'un guide de préconisations visant à réussir l'adaptation des espaces urbains dans un contexte patrimonial, tout en proposant des solutions fondées sur la nature.

2.C.7 | L'adaptation du bâti au changement climatique dans les périmètres patrimoniaux, notamment en centre ancien

Priorité 1

Les centres-villes patrimoniaux incarnent une richesse unique et une forte identité et font la réputation des villes. Mais ils doivent également faire face aux défis imposés par le changement climatique et l'évolution

des modes de vie afin de maintenir leur attractivité et pour ne pas devenir des secteurs de villes où personne ne vit. L'AUDAB engagera une réflexion visant à faire du centre-ville de Besançon un modèle exemplaire où préservation du patrimoine et innovation climatique se conjuguent afin de garantir un avenir durable inclusif et attractif.

2.C.8 | L'urbanisme à hauteur d'enfant dans l'espace public

Priorité 3

Les enfants sont souvent le public oublié de l'urbanisme de proximité. Les aménagements et les mobiliers sont inadaptés à leur morphologie entraînant une raréfaction des jeunes dans les espaces publics. En quelques décennies, jouer sur le trottoir a ainsi disparu : trop gênant, insécure... L'AUDAB pourrait investir ce nouveau champ de réflexion et replacer l'enfant au centre du processus de conception urbaine.

2.C.9 | Les conseils en aménagement des ZAE en Bourgogne-Franche-Comté

Priorité 2

En continuité de ses réflexions engagées dès 2022 concernant l'aménagement ou le réaménagement des Zones d'Activités Économiques (ZAE), l'AUDAB poursuivra ses accompagnements auprès des intercommunalités. Après avoir travaillé auprès de la communauté de communes des Portes du Haut-Doubs en 2024, l'agence accompagnera le PNR Doubs horloger dans ses réflexions visant à l'amélioration de ses ZAE et à la prise en compte de l'aménagement durable dans ses projets de développement de zones d'activités.



Les sobriétés accélératrices d'un nouveau modèle de développement

3 Les sobriétés accélératrices d'un nouveau modèle de développement

PAGE 34

3A | La planification verte et les systèmes d'acteurs locaux

3A1 | La transition et la planification écologique et énergétique

3A2 | Le développement des zones agricoles protégées (ZAP)

3A3 | La prospective des usages et fonctions de l'arbre et de la forêt

3A4 | La prospective de la ressource en eau et des milieux associés

PAGES 35 À 37

3B | L'optimisation des espaces

3B1 | Les études préalables à la réhabilitation de friches dans le département du Jura

3B2 | L'accompagnement à la réhabilitation de friches dans le périmètre du SCoT Besançon Cœur Franche-Comté

3B3 | Le déploiement de l'outil « O'friches » en région Bourgogne-Franche-Comté

3B4 | La bonne quantification des besoins en foncier économique dans les documents d'urbanisme

3B5 | Les bilans de consommation d'espaces (obligation loi Climat et résilience)

3B6 | Le potentiel de densification dans les documents d'urbanisme

3B7 | La finalisation du catalogue des pistes pré opérationnelles concernant les friches

3B8 | La création d'animations et d'outils de communication autour des friches

3A

La planification verte et les systèmes d'acteurs locaux



Les urgences énergétiques et environnementales nous obligent à une prise de connaissance et une accélération des efforts collectifs pour ralentir et réduire nos émissions de gaz à effet de serre, prendre soin de notre précieuse biodiversité et mieux gérer nos ressources naturelles, notamment l'eau.

Planifier « vert » c'est proposer le sens adapté du bien commun territorial pour réussir collectivement et individuellement, avec la juste connaissance, les bonnes politiques, les outils performants pour une transition et un développement heureux.

3.A.1 | La transition et la planification écologique et énergétique

Priorité 2

À la suite de la tenue du Comité Régional de l'Énergie le 22 novembre 2024 qui a décidé du lancement d'une seconde relève des ZAER (Zone d'Accélération des Energies Renouvelables), l'AUDAB poursuit son accompagnement auprès des territoires dans leur transition énergétique, en particulier par l'appui aux collectivités dans l'identification et le dépôt des ZAER et, plus globalement, aux démarches des territoires visant l'autonomie et la planification énergétique.

L'AUDAB entend également étudier le déploiement d'outils tels les plans paysagers énergétiques, voire de manière plus prospective, la possibilité et l'opportunité de créer dans les années à venir une ou des toiles énergétiques territoriales.

3.A.2 | Le développement des zones agricoles protégées (ZAP)

Priorité 3

Le classement d'une zone agricole en ZAP permet de protéger les terres cultivées de la pression de l'urbanisation et de limiter les effets de la spéculation foncière. Elles permettent certainement de protéger également et désormais un patrimoine agricole à l'heure du changement climatique. Le classement de terrains en ZAP implique une procédure lourde et cet outil doit être mis en place sur un territoire le plus large possible.

En 2025, l'AUDAB étudiera les réalisations exemplaires ainsi que les possibilités opportunes de création de ZAP principales à l'échelle départementale, dans une démarche de transition écologique, que ce soit en milieu urbain, en zones périurbaines ou en milieu rural.

3.A.3 | La prospective des usages et fonctions de l'arbre et de la forêt

Priorité 3

La surface boisée de Besançon atteint 2040 hectares, dont 1615 ha pour la forêt de Chailluz, complétée par les alignements d'arbres, les parcs boisés et les forêts périurbaines. Cette canopée constitue un véritable écosystème dont les bienfaits sont au croisement de thématiques environnementales, sociales, économiques... En 2025, l'AUDAB engage une réflexion autour des usages et des fonctions de la forêt afin in fine de repenser le modèle urbain et construire une ville désirable.

3.A.4 | La prospective de la ressource en eau et des milieux associés

Priorité 3

Dans le contexte du changement climatique et compte-tenu des dernières perspectives proches d'évolution du climat, la ressource en eau constitue un enjeu important pour de nombreux territoires qui doivent de plus en plus faire face à des restrictions et des conflits liés à son usage : l'AUDAB se tient à leur disposition pour les accompagner dans leurs réflexions.

• 3B

L'optimisation des espaces



La mise en œuvre de la loi Climat et résilience marque un tournant dans les modalités de développement des territoires. Après des décennies d'expansion des tâches urbaines du fait de la création de zones d'activités ou d'habitat, un nouveau modèle urbain doit dorénavant être déployé dans tous les territoires. Initié parfois timidement par l'apparition de densités plus fortes souhaitées et traduites dans les documents de planification, le défi qui s'offre à tous est d'une toute autre ampleur : moins consommer, dès à présent, d'espaces naturels, agricoles et forestiers pour ne plus en consommer en 2050, réutiliser les bâtis existants, mutualiser les usages...

L'agence souhaite jouer pleinement son rôle dans cette « révolution » dans l'aménagement des territoires. Pour cela, elle propose et déploie des méthodes pour identifier les friches, accompagne les collectivités dans leurs réflexions visant à réutiliser les bâtis existants, invente avec elles les zones d'activités de demain.

3.B.1 | Les études préalables à la réhabilitation de friches dans le département du Jura

Priorité 2

Depuis l'adoption de la loi Climat et résilience les initiatives en faveur d'une réduction de la consommation des espaces se renforcent. Le principe de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) des sols encourage les politiques de réhabilitation urbaine et, désormais, les friches urbaines sont un enjeu pour tous. En continuité de ses travaux en 2024, principalement axés sur l'observation des friches dans le Doubs, l'AUDAB propose de poursuivre ses missions par des études préalables de type projet urbain et scénarios d'aménagement.

Priorité 2

L'agence pourra également se mobiliser pour poursuivre les travaux en Haute-Saône, et développer un observatoire des friches et/ou des études préalables à la réhabilitation de celles-ci dans le département du Jura.

3.B.2 | L'accompagnement à la réhabilitation de friches dans le périmètre du SCoT Besançon Cœur Franche-Comté

Priorité 2

En 2024, dans le cadre du déploiement des fonds vert ingénierie, dix sites compris dans le périmètre du SCoT Besançon Cœur Franche-Comté ont pu faire l'objet de premières études urbaines. Néanmoins, certaines communes ont exprimé le besoin d'un accompagnement complémentaire pour poursuivre vers la phase opérationnelle, notamment pour lancer la démarche en lien avec différents acteurs, fixer un programme vis-à-vis des enjeux techniques financiers et identifier des porteurs de projet. L'AUDAB accompagnera les communes qui souhaitent poursuivre leurs réflexions.

3.B.3 | Le déploiement de l'outil « O'friches » en région Bourgogne-Franche-Comté

Priorité 2

À la suite du travail de 2024 qui a conduit à l'élaboration d'une méthodologie visant à localiser, quantifier et caractériser les friches sur l'ensemble du périmètre régional, une plateforme cartographique a été déployée par les services de la Région BFC avec l'aide des trois agences d'urbanisme de la région. En 2025, les trois agences d'urbanisme se tiendront aux côtés de la Région et de la DREAL afin de faire connaître cet outil et aider à son utilisation par les collectivités.

3.B.4 | La bonne quantification des besoins en foncier économique dans les documents d'urbanisme

Priorité 2

En 2024, les trois agences d'urbanisme de Bourgogne-Franche-Comté ont engagé une réflexion visant à appréhender le volet économique dans les documents d'urbanisme. Cette réflexion émane d'un constat que les documents de planification peinent à planifier le devenir économique d'un territoire au même titre que le volet habitants et besoins en logements induits. Plusieurs réunions techniques ont ainsi conduit à la rédaction d'une note produite en fin d'année. En 2025, cette étude trouvera son prolongement dans la relecture, la validation puis la valorisation des contenus auprès des collectivités.

3.B.5 | Les bilans de consommation d'espaces

(obligation loi Climat et résilience)

Priorité 3

L'artificialisation des sols est à ce jour l'une des causes premières du changement climatique et de la dégradation de la biodiversité. Pour protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers, la loi Climat et résilience a instauré l'objectif de Zéro Artificialisation Nette d'ici 2050.

Cette même loi impose aux collectivités de débattre au moins tous les trois ans, soit en 2024, d'un rapport présentant le rythme de l'artificialisation sur son territoire.

Dans ce cadre, l'AUDAB se tient à la disposition des collectivités afin de les accompagner dans l'analyse et la rédaction du rapport relatif à l'artificialisation à l'échelle de leur territoire.

3.B.6 | La bonne quantification des besoins en foncier économique dans les documents d'urbanisme

Priorité 2

La mission engagée en 2024 trouve son prolongement en 2025 avec la finalisation de son contenu par un temps d'échange avec les services de l'État, la préparation de la publication et sa diffusion.

3.B.7 | La finalisation du catalogue des pistes pré opérationnelles concernant les friches

Priorité 2

En 2024, les études friches concernant le SCoT de Besançon Cœur Franche-Comté ont mis en exergue la complexité à laquelle sont confrontés les élus pour réhabiliter une friche sur leur territoire. Au-delà des accompagnements proposés par l'AUDAB, l'agence a souhaité poursuivre en auto saisine la réalisation d'un catalogue de pistes pré-opérationnelles (stratégie foncière, études préalables et approfondies, portages possibles, financements mobilisables, et modes de gestion une fois le projet livré) afin de faciliter l'engagement des élus. Des exemples seront également mis en avant. Ce catalogue sera finalisé en 2025 et ses contenus présentés lors d'un 30/30 au cours du premier semestre.

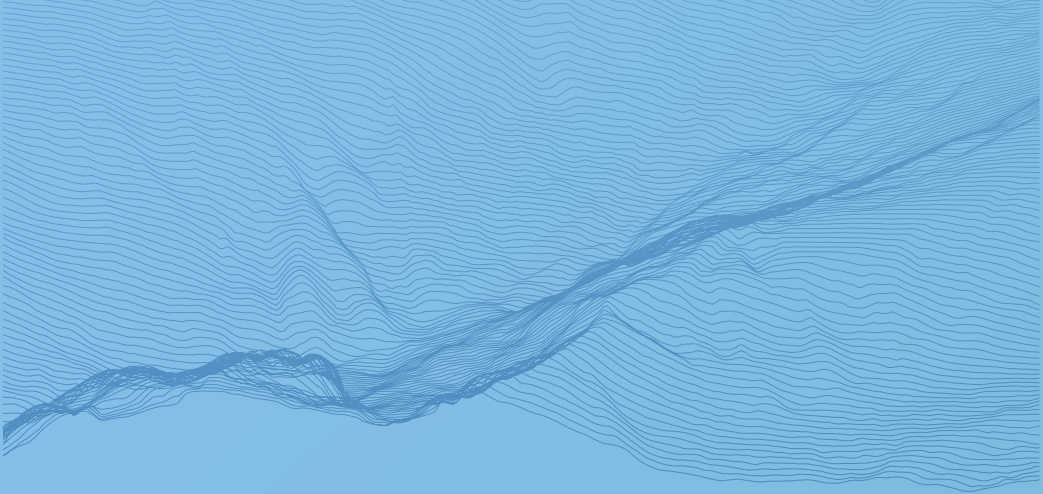
3.B.8 | La création d'animations et d'outils de communication autour des friches

Priorité 3

Les différentes missions d'identification des friches réalisées en 2024 dans les départements du Doubs (PNR Doubs Horloger) et de la Haute-Saône (Pays Graylois, Vesoul Val de Saône et des Vosges Saônoises) ont mis en évidence des besoins de mutualisation des expériences et de visites sur site afin de partager les process de réhabilitation des friches. Forte de ce constat, l'AUDAB se propose d'impulser une mise en réseau entre les élus qui souhaitent s'engager dans une démarche de réhabilitation sans savoir comment faire ni quoi faire. Cette mission pourrait prendre plusieurs directions : constitution d'un réseau d'élus, visites et animations sur sites, élaboration d'une plate-forme d'échanges d'expériences.



Les fonctions de direction, d'organisation et de performance



DOP

Les fonctions de direction, d'organisation et de performance

PAGES 40 À 44

Stratégie et direction générale

Instances

Finances et comptabilité

Ressources humaines

Performance, évaluation et formation

Le secrétariat, les moyens
généraux et la documentation

La communication

La direction et les suivis des
études et de la production

La vie d'agence

• DOP

Les fonctions de direction, d'organisation et de performance

Une agence d'urbanisme c'est d'abord la proposition, l'adoption, puis la conduite d'un projet d'entreprise, essentiel au fonctionnement et au sens impulsé à la structure. Ce projet est mis en œuvre par la Présidente et le Directeur, sous gouvernance du Conseil d'administration, lui-même mandaté par l'Assemblée générale, souveraine de la décision finale. Le projet d'agence optimise l'exécution des grandes orientations partenariales et pluriannuelles, avec le programme de travail annuel comme déclinaison. Ce projet d'agence n'est pas obligatoirement un document écrit. Il est incarné par les grandes orientations partenariales et pluriannuelles qui ont été débattues avec les élus du CA, de l'AG et des partenaires principaux de l'AUDAB. Il est défini par les décisions successives des membres de l'association et de ses instances qui donnent le sens du projet. Le projet général d'agence est davantage le fruit des successions de programmes annuels cohérents entre eux et montrant le chemin à parcourir pour le bien commun.

Les missions et les études annuelles, relatives au programme partenarial de travail, ne pourraient être réalisées sans l'encadrement et la gestion comptable, administrative et logistique de l'association.

Par leur rôle central, les fonctions transversales de Direction, d'Organisation et de Performance participent ainsi à l'efficacité globale de l'agence et sont donc incontournables. Empreintes de responsabilités importantes, ces missions garantissent la sécurité, l'intégrité juridique et sociale de l'AUDAB.

Faisant partie intégrante de l'activité, une petite équipe constituant un pôle appelé « DOP » (Direction, Organisation et de Performance), pilotée par le Directeur général, œuvre ainsi quotidiennement au fonctionnement optimisé de l'AUDAB, avec un investissement semblable à celui dédié à toutes les lignes d'études du programme. Cette équipe est au service des instances de l'AUDAB ; elle est disponible et réactive auprès de la Présidence et du Bureau de l'AUDAB.

Les principales activités des fonctions DOP sont brièvement présentées ci-dessous, mais ne constituent pas un descriptif exhaustif, car les journées sont également parsemées d'imprévus et de nouveautés, de réactivité et d'adaptation. Mais elles démontrent bien la pluralité du quotidien des métiers de Direction et d'administration.

L'ensemble de ces fonctions supports garantit le bon fonctionnement et une gestion saine de l'association, mais elles incluent également la définition de la stratégie globale de l'AUDAB, synthèse des stratégies de ses membres, et sa mise en œuvre opérationnelle par le Directeur général sous l'autorité de la Présidente.



Stratégie et direction générale

Priorité 1

L'AUDAB conduit un projet général et de développement (facilité et incarné notamment par les grandes orientations pluriannuelles et les programmes annuels) au profit de ses membres et des territoires. Ce projet, qui nous identifie et nous guide dans notre action de service, est mis en œuvre par la Présidente et le Directeur général, avec une équipe pluridisciplinaire. Le projet d'agence optimise l'exécution des grandes orientations partenariales et pluriannuelles, avec le programme de travail annuel comme déclinaison, avec les moyens et les ambitions qui lui sont alloués nécessairement.

2025 poursuit le chemin tracé depuis plusieurs années, en positionnant l'AUDAB dans les enjeux multiples des transitions, avec les moyens nécessaires pour participer à la « relance » et au bien-être socio-territorial. Un budget prévisionnel équilibré devra être construit pour une nouvelle économie de la performance au service de ses membres. Investir à l'AUDAB, c'est investir local pour explorer les futurs heureux avec une hauteur de vue.

Des travaux de réaménagement des locaux de l'hôtel Jouffroy seront menés par le bailleur de l'AUDAB au printemps, ceci afin d'accroître nos capacités d'accueil de nos salariés et des stagiaires, de proposer des espaces de travail de qualité à toutes et à tous, d'améliorer le confort thermique dans un environnement patrimonial contraint. L'AUDAB participe financièrement à ces travaux notamment concernant ceux dédiés à la remise en état de l'indispensable réseau informatique devenu obsolète.

Instances

Priorité 1

Conformément à ses statuts et au fonctionnement d'une agence d'urbanisme, l'AUDAB se doit de tenir et animer régulièrement ses instances. Assemblées générales, conseils d'administration et bureaux sont en effet les organes de décision, de gestion et de validation de l'activité de l'agence. Moments privilégiés de rencontre avec les membres de l'AUDAB, leur organisation requiert une attention particulière et nécessite une préparation conséquente en amont. Du choix de la date, à la logistique en passant par la rédaction des documents préparatoires et leurs annexes, des supports de présentation... les fonctions administratives de l'agence travaillent ensemble avec la gouvernance de l'association pour offrir des conditions optimales au déroulement de chaque instance.

Finances et comptabilité

Priorité 1

La tenue de la comptabilité est assurée en interne jusqu'au bilan. Un expert-comptable établit le compte de résultat et le bilan qui sont, conformément aux obligations légales, validés par un Commissaire aux comptes et soumis à l'approbation des membres en Assemblée Générale. Au-delà des écritures comptables, cette mission comprend également l'élaboration et le suivi du budget de l'agence, la gestion des subventions et des cotisations, les appels à projets ou à manifestation d'intérêt, les dossiers européens, la veille juridique et fiscale, le suivi de la trésorerie, la consultation de fournisseurs... Elle s'inscrit dans un objectif de rigueur et de stabilité et nécessite, pour cela, un contrôle régulier et constant.

À la suite du travail important mené entre 2022 et 2024 concernant les relations contractuelles ou conventionnelles avec nos membres et partenaires, l'année 2025 sera une nouvelle fois concernée par le déploiement des évolutions actées par les administrateurs de l'AUDAB.

Ressources humaines

Priorité 1

La gestion du personnel comprend deux aspects différents : un suivi administratif au quotidien (contrôle du temps de travail, congés, absences, contrats...) mais aussi l'établissement, jusqu'ici en interne, des bulletins de salaire et de toutes les obligations de déclarations sociales et fiscales afférentes. Cette mission nécessite, par ailleurs, une veille sociale et juridique. La sécurisation des procédures en matière de gestion du personnel est en effet une préoccupation essentielle de l'AUDAB.

La gestion du personnel inclut également plusieurs domaines stratégiques : gestion du temps de travail, formation, recrutement, mobilité, GPEC/GEPP, amélioration des conditions de travail, politique de rémunération, suivi de la convention collective...

Des relations sont toujours établies avec le service de médecine du travail (plus proches encore depuis 2020 avec la crise sanitaire) afin de garantir la bonne application des réglementations en vigueur. D'étroites collaborations sont également mises en place avec les partenaires extérieurs tels que l'URSSAF, la DREETS, France Travail, les universités... Il en va de même avec un cabinet juridique externe, qui peut, de façon ponctuelle, conseiller et garantir la bonne application du droit du travail. La collaboration avec les grandes agences d'urbanisme, comme celles de Bordeaux, de Lyon ou de Strasbourg, mais également la FNAU, apporte également des informations juridiques et sociales précieuses.

Priorité 2

La représentation du personnel est assurée par un CSE (comité social et économique) et donc un délégué titulaire (et un suppléant), consulté et informé des décisions prises en matière de gestion du personnel. Des réunions mensuelles avec le Directeur sont organisées et autant que nécessaire.

L'AUDAB poursuit la mise en œuvre de son nouvel accord d'entreprise, entré en vigueur au 1^{er} juin 2023. Il s'agit notamment de stabiliser les outils de gestion pour la bonne application de ses accords (temps de travail annualisé à 1607 heures, utilisation du Compte Épargne Temps, accord de Télétravail, suivi de l'activité et du temps de travail...).

À compter du 1^{er} janvier 2025, l'AUDAB appliquera la convention collective SYNTEC. Cette évolution majeure aura un impact significatif sur la gestion quotidienne des ressources humaines, notamment en raison des modifications qu'elle implique, comme les changements d'OPCO, de mutuelle (Harmonie Mutuelle), et d'autres adaptations réglementaires. Cette année s'annonce très dense au niveau RH. Un suivi rigoureux sera mis en place pour garantir une transition fluide et une application optimale de cette convention collective, tout en préservant l'équilibre et la conformité des pratiques RH actuelles.

Performance, évaluation et formation

Priorité 1

Reconnue pour l'expertise pluridisciplinaire de son équipe, l'AUDAB place le développement des compétences au cœur de ses priorités afin de garantir un accompagnement répondant pleinement aux attentes de ses partenaires. En 2025, l'agence renforce cette approche avec la création de trois postes clés de Directeurs de Pôles de Compétences, visant à animer et garantir la performance continue des équipes. Parallèlement, un Comité de Direction (CODIR) sera mis en place pour faciliter la prise de décisions stratégiques et optimiser la continuité de cette dynamique de performance.

Priorité 2

Au-delà des obligations légales, l'agence s'engage dans une démarche proactive de professionnalisation de ses collaborateurs, en proposant des actions de formation adaptées, qu'elles soient individuelles ou collectives. Les entretiens professionnels jouent un rôle clé dans cette dynamique, en permettant l'élaboration d'un plan de formation personnalisé et la constitution de dossiers pour accéder aux aides au financement. En complément, l'AUDAB accompagne ses équipes dans l'adoption et la mise en œuvre de nouvelles méthodes de travail, favorisant ainsi innovation et efficience.

Le secrétariat, les moyens généraux et la documentation

Priorité 2

Le secrétariat est l'interlocuteur privilégié des partenaires et membres de l'AUDAB. Il assure les tâches relatives à l'accueil physique et téléphonique. Il est également garant du traitement du courrier, de l'organisation de réunions et de rencontres, de la gestion des agendas, de la production de documents internes et, de façon générale, c'est un support administratif à l'ensemble des salariés de l'AUDAB.

L'AUDAB c'est aussi la gestion et le suivi des moyens généraux de l'agence, c'est-à-dire l'ensemble des services nécessaires à son fonctionnement optimal, notamment :

- Le parc informatique : un plan de gestion rigoureux est élaboré, permettant d'anticiper les besoins et prévoir les investissements à venir. L'objectif est également de bénéficier en permanence de matériel de qualité. Désormais et depuis 2020, toute l'équipe est en capacité technique d'être totalement ou partiellement en télétravail si besoin.
- Le parc automobile : les véhicules de service sont indispensables à la réalisation de l'activité de l'agence. Ils se doivent d'être entretenus et contrôlés régulièrement, dotés de tous les équipements nécessaires à la sécurité du personnel qui les utilise.
- Les locaux : cela comprend leur entretien quotidien (contrat de nettoyage), les réparations ponctuelles ou les investissements nécessitant une intervention externe, mais aussi de façon générale, le maintien d'un niveau de confort suffisant et la garantie de la sécurité pour les salariés de l'AUDAB.
- Les divers achats de matériel et de fournitures de bureau.

Cette gestion des moyens généraux comprend également une part importante d'imprévus à régir en cours d'année comme les pannes, les dysfonctionnements et les incidents divers.

L'agence dispose de ressources documentaires, internes ou externes. Organisées en bases de données, elles sont un outil précieux pour les équipes « projets ».

Bénéficiant d'un financement très majoritairement public, l'AUDAB se doit de verser sa production aux archives départementales du Doubs. Une actualisation des dépôts aux archives départementales a été engagée en 2023 et en 2024 et se poursuivra en 2025.

La communication

Priorité 1

Animé par le partage de la connaissance et de son expertise, l'AUDAB a à cœur de tenir informés, en priorité ses membres mais aussi l'ensemble des collectivités locales et le grand public.

Pour ce faire, plusieurs supports médias sont à sa disposition, avec notamment, le site web et notamment son extranet à destination de ses membres, la réalisation et la diffusion des publications, mais aussi l'organisation de différents événements au cours de l'année.

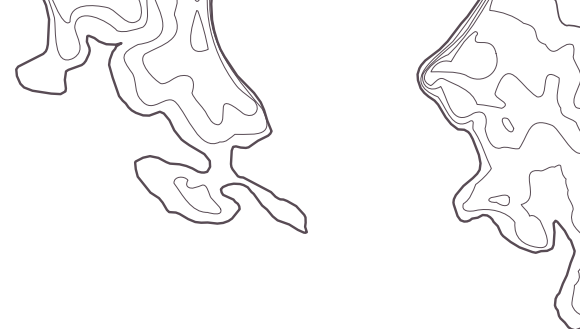
Le site web est la vitrine de l'AUDAB : il est mis à jour régulièrement et présente les dernières actualités et les événements à venir, organisés par l'agence ou en lien avec l'aménagement du territoire et l'urbanisme. En 2025, l'AUDAB engagera par ailleurs les premiers travaux en vue de la refonte du site web avec notamment la rédaction du cahier des charges et la recherche de prestataires.

Par la mise en place d'un plan de communication, l'agence s'assure de la diffusion « maîtrisée » des études auprès des représentants de ses membres sous forme de liste référencée et sous des formats numérisés. Cette disposition complète la bonne diffusion de l'information aux instances que sont le Conseil d'administration et l'Assemblée générale.

Un accès extranet est géré au bénéfice des membres qui ont accès directement à la totalité de la production

de l'AUDAB, sur plusieurs années, dans le cadre de son programme partenarial.

L'AUDAB souhaite, par la création de supports de communication institutionnels ou de publications d'articles notamment, valoriser et démontrer ses compétences, ainsi que l'étendue de ses domaines d'intervention. Cette année, l'agence travaillera par exemple à la mise à jour de son Pack de connaissance territoriale avec la création du Pack AUDAB, nouvelle pochette constituée de différentes fiches présentant la structure et son fonctionnement. L'ensemble de ces supports et actions permet de promouvoir l'agence auprès des membres, mais également auprès de partenaires ou futurs membres, en territoire élargi ou localement, et ainsi développer plus globalement l'image de l'agence et de son territoire, et porter à connaissance son travail partenarial.



La direction et le suivi des études et de la production

Priorité 2

L'AUDAB suit, de façon régulière, l'état d'avancement du programme partenarial de travail dont la bonne réalisation est confiée à la directrice adjointe, également directrice des études. Outre un suivi d'activité très précis qui sera mensuel à compter de 2025 qui complète un tableau de référence des études, un bilan d'étape, envoyé aux membres du comité technique, est réalisé deux fois par an (printemps et automne) et la liste des études est mise à jour chaque semestre. De façon générale, les membres de l'AUDAB sont étroitement associés tout le long de l'année. Un comité de suivi, composé de techniciens des membres de l'AUDAB, est organisé également 2 fois par an. Ce même comité est également organisé deux fois par an dans le cadre de la préparation du programme partenarial annuel de l'AUDAB.

Enfin, le rapport d'activités annuel présente l'ensemble des études et projets menés sur l'exercice ; il est remis tous les ans à l'occasion de la première AG de l'année.

En outre, des réunions d'équipe ou par pôles de compétences, organisées régulièrement en interne, permettent à l'ensemble des salariés de présenter l'état d'avancement des dossiers en cours et mentionner les échéances importantes à venir.

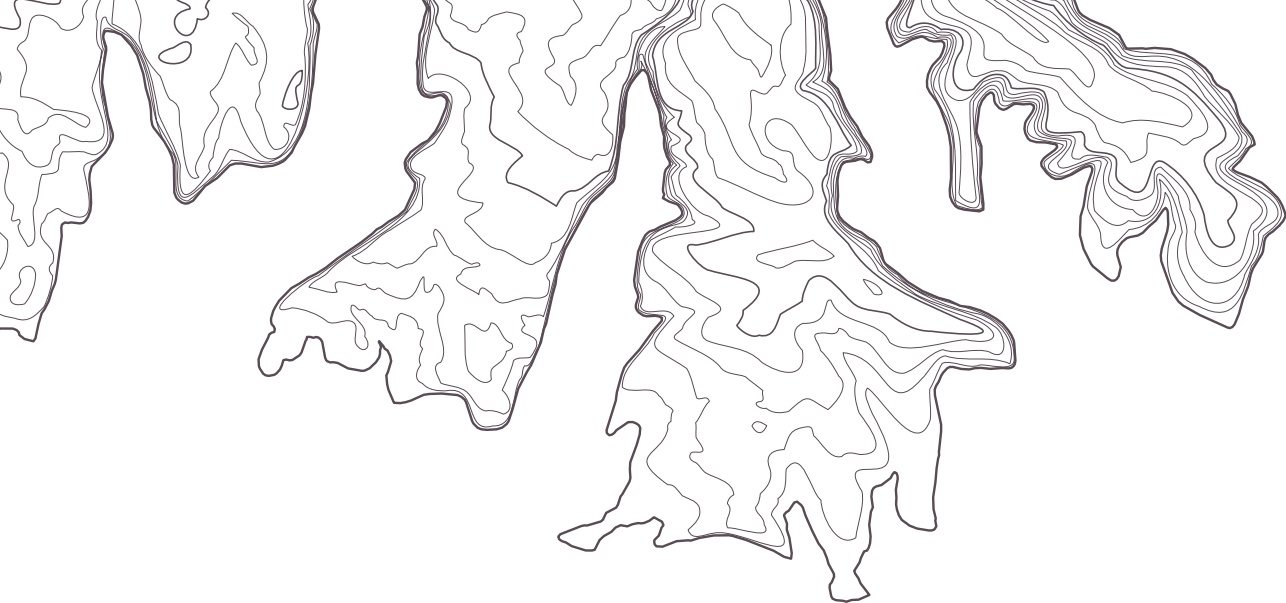
La vie d'agence

Priorité 2

La vie d'agence constitue une valeur centrale au sein de l'AUDAB, incarnée par l'organisation régulière d'événements qui renforcent l'esprit d'équipe et favorisent une collaboration essentielle à la réussite des projets quotidiens.

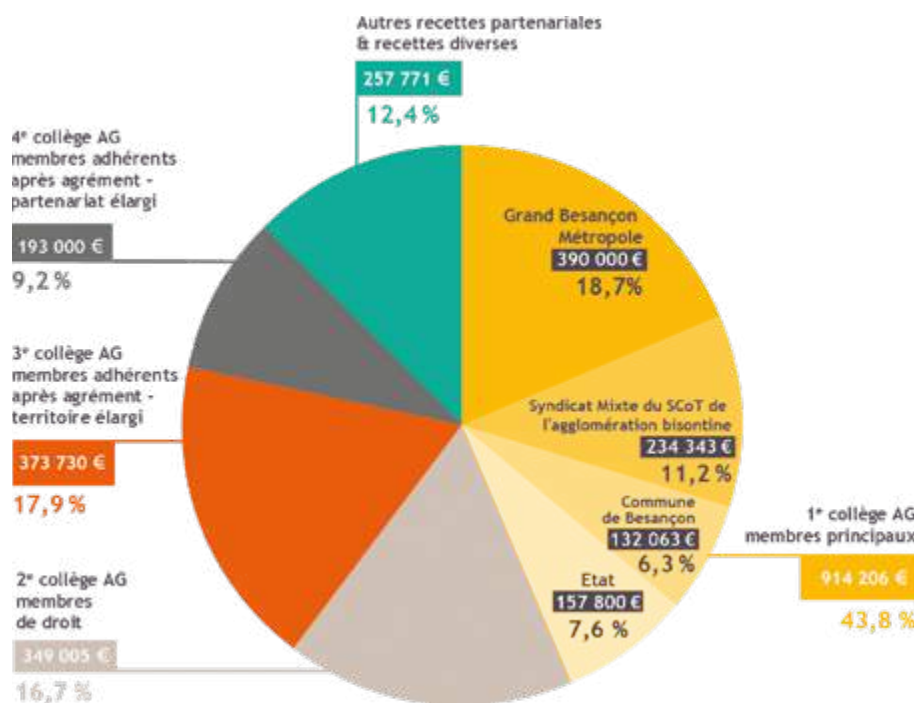
Ces moments de convivialité, auxquels chaque collaborateur(trice) apporte sa contribution tout au long de l'année, jouent un rôle clé dans la création d'un environnement de travail propice au bien-être et à la performance collective.

Cependant, la vie d'agence ne se résume pas uniquement à ces temps forts. Elle s'exprime également au quotidien, par l'engagement de chaque salarié(e) à contribuer au bon fonctionnement global de l'entreprise et à cultiver une dynamique de cohésion et d'entraide, indispensable à une vie professionnelle harmonieuse et enrichissante.



Le budget prévisionnel 2025

voté à l'Assemblée générale de l'AUDAB du 5 mars 2025



Total des recettes :
2 087 712 €



En savoir plus sur l'AUDAB

Retrouver toutes les informations concernant l'AUDAB, votre agence d'urbanisme, sur notre site web : www.audab.org

Et notamment les dernières publications parues en ce début d'année 2025 :



- Les 2 publications de l'observatoire des îlots de chaleur urbains (ICU)
Janvier 2025



- Les dynamiques démographiques dans le département du Jura
Janvier 2025



- Rapport d'activités 2024
Février 2025



Bonne lecture à tous !





Hôtel Jouffroy
1 rue du Grand Charmont - 25000 BESANÇON
TRAMWAY & BUS : ARRÊT BATTANT

03 81 21 33 00
contact@audab.org

www.audab.org